

Article 193 du décret n°2012-1246 du 07/11/2012 modifié par l'article 24 du décret 2018-803 du 24/09/2018 relatif à la GBCP

Nom du débiteur	Client n°	Année d'origine de la créance	Date de la créance	Entité	Références	Nature	Montant HT	Motif de la proposition
	1024	2017	20/09/2017	FACULTE DE MEDECINE	210064679	Prestation de formation continue	11 000,00 €	Lettres de relance des 03/11/2017 et 05/12/2017. Transmission des copies de factures à la demande du client par courrier du 12/12/2017. Etat exécutoire envoyé par LR AR le 14/02/2018. Rappel effectué par mail au client le 23/05/2018 indiquant que les factures sont déposées et disponibles via le portail Chorus. Créance prescrite. Recouvrement impossible.
	Total 1024						11 000,00 €	
	5158	2021	01/02/2021	POLYTECH	210109740	Prestation de services	14 400,00 €	Lettre de relance envoyée le 08/04/2021. Mise en demeure envoyée le 06/05/2021. Mail de demande d'information envoyée à l'ordonnateur le 13/05/2022. Réponse de l'ordonnateur par mail du 19/05/2022 indiquant avoir relancé le client. Mail de relance envoyé à l'ordonnateur le 13/06/2022. Certificat administratif rédigé par l'ordonnateur le 02/09/2022 demandant l'admission en non valeur de la créance. Recouvrement impossible.
	Total 5158						14 400,00 €	
	8042	2019	15/05/2019	CRAN	240004931	Contrat de recherche	10 000,00 €	Société déclarée en redressement judiciaire le 05/06/19. Déclaration de créances envoyée au mandataire judiciaire par LR AR le 01/07/19. Conversion de la procédure de redressement judiciaire en liquidation judiciaire le 03/12/19. Courrier reçu du mandataire judiciaire par LR AR le 23/03/20, indiquant une proposition d'admission à titre chirographaire de la créance échue. Relance adressée par courriel au mandataire judiciaire le 13/07/21. Certificat d'irrecouvrabilité délivré le 15/07/21. Recouvrement impossible.
	8042	2019	15/05/2019	CRAN	240004932	Contrat de recherche	10 000,00 €	Société déclarée en redressement judiciaire le 05/06/19. Déclaration de créances envoyée au mandataire judiciaire par LR AR le 01/07/19. Conversion de la procédure de redressement judiciaire en liquidation judiciaire le 03/12/19. Courrier reçu du mandataire judiciaire par LR AR le 23/03/20, indiquant une proposition d'admission à titre chirographaire de la créance échue. Relance adressée par courriel au mandataire judiciaire le 13/07/21. Certificat d'irrecouvrabilité délivré le 15/07/21. Recouvrement impossible.
	Total 8042						20 000,00 €	
	9021	2019	23/09/2019	LERMAB	240005317	Etudes	5 000,00 €	Lettre de relance du 05/11/2019. Facture revenue "NPAI" le 10/01/2020. Demande d'une nouvelle adresse à l'ordonnateur par mail le 10/01/2020 ; réponse par mail le 14/01/2020 : pas d'autre adresse postale connue. Intervention de l'ordonnateur le 14/01/20 auprès du client : aucune réponse apportée. Pour faire suite aux demandes adressées à l'ordonnateur par mails des 24/08/20 et 25/11/20, transmission des coordonnées électroniques du directeur de l'usine par mail le 30/11/20. Facture renvoyée par mail le 03/12/2020 avec demande d'une nouvelle adresse. Mail de relance envoyé au client le 09/02/2021. Recouvrement difficile à l'étranger (Egypte). Recouvrement impossible.
	9021	2019	25/10/2019	LERMAB	240005440	Etudes	7 000,00 €	Lettre de relance du 06/12/2019. Demande d'une nouvelle adresse à l'ordonnateur par mail le 10/01/2020 ; réponse par mail le 14/01/2020 : pas d'autre adresse postale connue. Intervention de l'ordonnateur le 14/01/20 auprès du client : aucune réponse apportée. Pour faire suite aux demandes adressées à l'ordonnateur par mails des 24/08/20 et 25/11/20, transmission des coordonnées électroniques du directeur de l'usine par mail le 30/11/20. Facture renvoyée par mail le 03/12/2020 avec demande d'une nouvelle adresse. Mail de relance envoyé au client le 09/02/2021. Recouvrement difficile à l'étranger (Egypte). Recouvrement impossible.

Nom du débiteur	Client n°	Année d'origine de la créance	Date de la créance	Entité	Références	Nature	Montant HT	Motif de la proposition
	9021	2019	25/10/2019	LERMAB	240005441	Etudes	3 000,00 €	Lettre de relance du 06/12/2019. Demande d'une nouvelle adresse à l'ordonnateur par mail le 10/01/2020 ; réponse par mail le 14/01/2020 : pas d'autre adresse postale connue. Intervention de l'ordonnateur le 14/01/20 auprès du client : aucune réponse apportée. Pour faire suite aux demandes adressées à l'ordonnateur par mails des 24/08/20 et 25/11/20, transmission des coordonnées électroniques du directeur de l'usine par mail le 30/11/20. Facture renvoyée par mail le 03/12/2020 avec demande d'une nouvelle adresse. Mail de relance envoyé au client le 09/02/2021. Recouvrement difficile à l'étranger (Egypte). Recouvrement impossible.
	Total 9021						15 000,00 €	
	5006308	2017	20/07/2017	ENSMN	210063541	Prestation de formation continue	2 398,30 €	Lettre de relance envoyée le 11/09/2017. Courrier postal du client du 14/02/2018 informant qu'il est en attente du financement par son gouvernement de sa formation. Relance envoyée par mail le 06/11/2018. Reconnaissance de la dette du client par mail du 07/11/2018 mais est dans l'incapacité de s'en acquitter, il informe également se trouver en Centrafrique. Relance par mail du 09/05/2019. Demande d'une nouvelle adresse à l'ordonnateur par mail le 16/05/2019 ; réponse par mail du 20/05/2019 : pas d'autre adresse connue. Demande de renseignement adressée à la DDFIP par courrier le 14/10/2020. Retour de la DDFIP par courrier du 27/10/2020 : pas d'autre adresse connue. Recouvrement difficile à l'étranger. (Centrafrique). Recouvrement impossible.
	5006308	2017	19/10/2017	ENSMN	210065783	Prestation de formation continue	6 398,30 €	Lettrés de relance des 05/12/2017 et 06/02/2018. Courrier postal du client du 14/02/2018 informant qu'il est en attente du financement par son gouvernement de sa formation. Etat exécutoire envoyé le 19/04/2018. Relance envoyée par mail le 06/11/2018. Reconnaissance de la dette du client par mail du 07/11/2018 mais est dans l'incapacité de s'en acquitter, il informe également se trouver en Centrafrique. Relance par mail du 09/05/2019. Demande d'une nouvelle adresse à l'ordonnateur par mail le 16/05/2019 ; réponse par mail du 20/05/2019 : pas d'autre adresse connue. Demande de renseignement adressée à la DDFIP par courrier le 14/10/2020. Retour de la DDFIP par courrier du 27/10/2020 : pas d'autre adresse connue. Recouvrement difficile à l'étranger. (Centrafrique). Recouvrement impossible.
	5006308	2018	22/02/2018	ENSMN	210072637	Prestation de formation continue	2 576,30 €	Lettre de relance envoyée le 06/04/2018. Relance envoyée par mail le 06/11/2018. Reconnaissance de la dette du client par mail du 07/11/2018 mais est dans l'incapacité de s'en acquitter, il informe également se trouver en Centrafrique. Relance par mail du 09/05/2019. Demande d'une nouvelle adresse à l'ordonnateur par mail le 16/05/2019 ; réponse par mail du 20/05/2019 : pas d'autre adresse connue. Demande de renseignement adressée à la DDFIP par courrier le 14/10/2020. Retour de la DDFIP par courrier du 27/10/2020 : pas d'autre adresse connue. Recouvrement difficile à l'étranger. (Centrafrique). Recouvrement impossible.
	5006308	2018	14/09/2018	ENSMN	210078268	Prestation de formation continue	2 576,30 €	Lettre de relance envoyée par mail le 06/11/2018. Reconnaissance de la dette du client par mail du 07/11/2018 mais est dans l'incapacité de s'en acquitter, il informe également se trouver en Centrafrique. Relance par mail du 09/05/2019. Demande d'une nouvelle adresse à l'ordonnateur par mail le 16/05/2019 ; réponse par mail du 20/05/2019 : pas d'autre adresse connue. Demande de renseignement adressée à la DDFIP par courrier le 14/10/2020. Retour de la DDFIP par courrier du 27/10/2020 : pas d'autre adresse connue. Recouvrement difficile à l'étranger. (Centrafrique). Recouvrement impossible.
	Total 5006308						13 949,20 €	
	Total général						74 349,20 €	

Arrêté le présent état d'admission à la somme de : soixante-quatorze mille trois cent quarante-neuf euros et vingt centimes.

Par souci d'économie de papier, les pièces justificatives pour les propositions d'admission en non valeur des créances ne sont pas jointes ; elles sont toutefois à votre disposition sur simple demande à l'agence comptable.